



LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu le recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) notamment les normes n° 5 et n°6

Préambule

L'évolution du nouveau système d'information financière de l'Université, prévue au 1er janvier 2026, rend nécessaire la définition de nouvelles durées d'amortissement par compte comptable.

Définition d'une immobilisation

La définition et les critères de comptabilisation des immobilisations sont définis dans les normes 5 et 6 du recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP), repris dans l'instruction comptable commune M9.

Une immobilisation est un élément identifiable du patrimoine destiné à servir de façon durable à l'activité de l'entité, qui ne se consomme pas par le premier usage, et dont on attend des avantages économiques futurs ou une contribution au potentiel de service de l'établissement. En principe, la durée de vie du bien doit être supérieure à 1 an.

Seuil de signification

Selon le RNCEP, compte tenu de la diversité des immobilisations corporelles détenues par les organismes et de la frontière parfois ténue entre immobilisations corporelles (investissement) et charges (fonctionnement), des seuils unitaires de signification peuvent être fixés. Ces seuils peuvent être, par exemple, déterminés par catégories d'éléments ou par types d'activités concernées.

Important : le regroupement par lot n'est pas permis ; ainsi les seuils ne peuvent concerner que des immobilisations corporelles et des dépenses ultérieures immobilisables prises individuellement.

DECIDE :

Article 1^{er} : Méthode d'enregistrement des dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements sont enregistrées en mode linéaire et au *pro rata temporis* à compter de la date d'entrée en comptabilité. Pour les immobilisations immobilières, le point de départ de l'amortissement démarre à la mise en service de l'immobilisation.

Article 2 : Seuils de signification

Sont immobilisés tous les achats de biens corporels répondant aux critères d'immobilisation ressortant de la réglementation et dont la valeur individuelle est supérieure ou égale à 800 € HT, hormis dans les cas suivants :

- Les biens acquis destinés à être remis sous forme de prix ou lots à des personnes dans le cadre d'études et de recherches ou concours ne sont pas immobilisés ;
- Les matériels informatiques sont immobilisés dès 1200 € HT.

Article 3 : Durées d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont définies, par compte comptable, dans le tableau annexé à la présente délibération.

Article 4 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter du **1er janvier 2026**.

Toutefois, à compter de la **date de signature** de la présente décision, les **nouveaux biens immobiliers mis en service** ne seront plus amortis selon la méthode des composants, mais feront l'objet d'un **amortissement linéaire sur une durée de 35 ans**.

Article 5 : Abrogations

Sont abrogés à compter du 1er janvier 2026 :

- L'arrêté du 1er février 2005 relatif à la pratique des amortissements ;
- L'arrêté du 15 septembre 2006 modifiant l'article 2, alinéa 2, de l'arrêté du 1er février 2005 relatif à la pratique des amortissements ;
- L'arrêté du 4 janvier 2010 modifiant l'article 2, alinéa 4, de l'arrêté du 1er février 2005 relatif à la pratique des amortissements ;
- L'arrêté du 15 octobre 2015 complétant l'article 2, alinéa 2, de l'arrêté du 1er février 2005 relatif à la pratique des amortissements ;
- La délibération n°2022-07 en date du 15 février 2022 relative aux seuils des immobilisations.

Fait à Toulouse, le 01/03/2025



Hugues KENFACK,

Président

Annexe : Durées d'amortissements par comptes comptables

Compte	Désignation	Durée
20120000	Frais de premier établissement	5
20300000	Frais de recherche et de développement	3
20531000	Logiciels acquis ou sous traités	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres concessions droits et similaires, brevets, licences	5
20600000	Droit au bail	10
20800000	Autres immobilisations incorporelles	5
21216000	Agencement terrains nus mis à disposition	10
21217000	Agencement terrains nus acquis	10
21218000	Agencement terrains nus autres	10
21226000	Agencement terrains aménagés mis à disposition	10
21227000	Agencement terrains aménagés acquis	10
21228000	Agencement terrains aménagés autres	10
21251600	Agencement terrains bâtis ensembles immobiliers industriels mis à disposition	10
21251700	Agencement terrains bâtis ensembles immobiliers industriels acquis	10
21251800	Agencement terrains bâtis ensembles immobiliers industriels autres	10
21255600	Agencement terrains bâtis ensembles immobiliers administratifs/commerciaux mis à disposition	10
21255700	Agencement terrains bâtis ensembles immobiliers administratifs/commerciaux acquis	10
21255800	Agencement terrains bâtis ensembles immobiliers administratifs/commerciaux autres	10
21258000	Agencement terrains bâtis autres ensembles	10
21270000	Agencement terrains - sites naturels	10
21311600	Construction bâtiments industriels mis à disposition	20
21311700	Construction bâtiments industriels acquis	20
21311800	Construction bâtiments industriels autre	20
21315600	Construction bâtiments administratifs/commerciaux mis à disposition	35
21315700	Construction bâtiments administratifs/commerciaux acquis	35
21315800	Construction bâtiments administratifs/commerciaux autres	35
21318000	Construction autres bâtiments	35
21351600	Construction agencement bâtiments industriels mis à disposition	10
21351700	Construction agencement bâtiments industriels acquis	10
21351800	Construction agencement bâtiments industriels autres	10
21355600	Construction agencement bâtiments administratifs mis à disposition	10
21355700	Construction agencement bâtiments administratifs acquis	10
21355800	Construction agencement bâtiments administratifs autres	10
21358000	Construction agencement autres ensembles immobiliers	10
21380000	Autres constructions	35
21411600	Constructions sol d'autrui industriels mis à disposition	20
21411700	Constructions sol d'autrui industriels acquis	20
21411800	Constructions sol d'autrui industriels autres	20
21415600	Constructions sol d'autrui administratifs mis à disposition	35
21415700	Constructions sol d'autrui administratifs acquis	35
21415800	Constructions sol d'autrui administratifs autres	35
21418000	Constructions sur sol d'autrui autres ensembles immobiliers	35
21451600	Construction sur sol d'autrui agencement industriels mis à disposition	20
21451700	Construction sur sol d'autrui agencement industriels acquis	20
21451800	Construction sur sol d'autrui agencement industriels autres	20
21455600	Construction sur sol d'autrui agencement administratifs mis à disposition	35
21455700	Construction sur sol d'autrui agencement administratifs acquis	35
21455800	Construction sur sol d'autrui agencement administratifs autres	35
21458000	Construction sur sol d'autrui agencement autres ensembles immobiliers	35
21480000	Construction sur sol d'autrui agencement autres constructions	35

Compte	Désignation	Durée
21511600	Installations complexes mis à disposition sol propre	10
21511700	Installations complexes acquis sol propre	10
21511800	Installations complexes autres sol propre	10
21514600	Installations complexes mis à disposition sol autrui	10
21514700	Installations complexes acquis sol autrui	10
21514800	Installations complexes autres sol autrui	10
21531600	Installations spécifiques mis à disposition sol propre	10
21531700	Installations spécifiques acquis sol propre	10
21531800	Installations spécifiques autres sol propre	10
21535600	Installations spécifiques mis à disposition sol autrui	10
21535700	Installations spécifiques acquis sol autrui	10
21535800	Installations spécifiques autres sol autrui	10
21538000	Installations spécifiques autres ensembles immobiliers	10
21546000	Matériel mis à disposition	8
21547000	Matériel acquis	8
21548000	Matériel autre	8
21556000	Outillage mis à disposition	8
21557000	Outillage acquis TECH	8
21558000	Outillage autre	8
21566000	Matériel enseignement mis à disposition	5
21567000	Matériel d'enseignement acquis	5
21568000	Matériel d'enseignement autre	5
21576000	Agencement et aménagement du matériel et outillage mis à disposition	5
21577000	Agencement et aménagement du matériel et outillage acquis	5
21578000	Agencement et aménagement du matériel et outillage autres	5
21600000	Collections	5
21816000	Installation générale, agencement, aménagement divers mis à disposition	5
21817000	Installation générale, agencement, aménagement divers acquis	5
21818000	Installation générale, agencement, aménagement divers autres	5
21826000	Matériel de transport mis à disposition	5
21827000	Matériel de transport acquis	5
21828000	Matériel de transport autres	5
21831600	Matériel de bureau mis à disposition	5
21831700	Matériel de bureau acquis	5
21831800	Matériel de bureau autre	5
21832600	Matériel informatique mis à disposition	5
21832700	Matériel informatique acquis	5
21832800	Matériel informatique autre	5
21846000	Mobilier mis à disposition	10
21847000	Mobilier acquis	10
21848000	Mobilier autre	10
21860000	Emballages récupérables	3
21886000	Matériel divers mis à disposition	5
21887000	Matériel divers acquis	5
21888000	Matériel divers autres	5
22000000	Immobilisations mises en concession	20
25100000	Animaux reproducteurs (adultes)	5
25200000	Animaux reproducteurs (jeune renouvellem)	5
25300000	Animaux de service	5
25400000	Plantations pérennes	10
25700000	Autres végétaux immobilisés	5
25800000	Autres végétaux immobilisés	5